



## ASSEMBLEE GENERALE

Vendredi 20 mars 2009

### Rapport d'orientation

*Intervention de André Quénet, Secrétaire général de la FDSEA*

## UNE ORGANISATION ECONOMIQUE RENOUVELEE

### PAR, ET POUR, LES AGRICULTEURS

La crise économique mondiale que nous connaissons depuis l'automne 2008 a mis en lumière les dérives de marchés financiers non régulés, où la spéculation à outrance a conduit à la faillite de tout un système. **Alors que nos gouvernements militent en faveur d'une régulation de l'économie financière, nous, agriculteurs**, sommes confrontés à la dérégulation des marchés agricoles !

L'hypervolatilité des prix des matières premières agricoles ne cesse de s'accroître ; avec, pour conséquence, **les terribles émeutes de la faim en 2008, mais aussi un revenu agricole plus que jamais incertain.**

Les mobilisations des agriculteurs pour répercuter la hausse des charges ont mis en lumière les pratiques de la grande distribution – **pratiques d'autant plus inacceptables que les baisses de prix à la production ne sont pas répercutées sur les prix à la consommation !**

L'impossibilité du secteur agricole de répercuter la hausse des charges pose aussi la question de la fixation du prix de nos produits. Les adhérents de la FDSEA ont échangé sur ce thème lors des assemblées générales cantonales de cet automne.

Vous avez aussi beaucoup écrit, pour répondre au questionnaire qui vous a été soumis lors des AG. **Merci pour la richesse de vos réflexions**, qui ont pleinement contribué à l'élaboration de notre rapport d'orientation. Vous retrouverez, tout au long du rapport écrit, des citations de nos adhérents.

#### **Aujourd'hui, un double défi s'impose à nous, agriculteurs :**

- Faire face à la pression de la grande distribution, en situation de quasi monopole !
- Faire face à des acteurs de la transformation, de plus en plus regroupés.

**Pour relever ces défis, il nous faut trouver des réponses à ces questions : quel est le pouvoir des agriculteurs dans la filière ? Comment pouvons-nous influencer sur la**

**fixation du prix de nos produits, ou au moins participer à une meilleure définition du prix ?**

**Le prix de vente des produits agricoles est aujourd'hui dans la tourmente : pour le syndicalisme, c'est une réflexion et un enjeu majeurs !**

Ces derniers mois, les prix alimentaires ont flambé. **Pourtant, ce ne sont pas les produits agricoles qui pèsent dans la formation des prix alimentaires !**

Récemment, plusieurs études ont enfin repris, **et même étayé**, nos affirmations !

**Le rapport Besson, tout d'abord, sur la formation des prix alimentaires.** D'après ce rapport, les prix agricoles jouent un rôle très variable sur la détermination des prix alimentaires. Deux exemples concrets sont à retenir :

- Pour le porc, **une baisse du prix producteur peut se traduire par une hausse du prix de détail !**
- Second exemple, le lait UHT : la baisse du prix du lait en 2004 n'a jamais été répercutée au consommateur. **Par contre, devinez... ? La hausse de 2007 a été intégralement répercutée !**

L'UFC Que Choisir a également rendu publique une étude **édifiante** sur les marges de la distribution, pour la viande ! **Cette étude fait apparaître, que les crises sanitaires ont constitué des opportunités, pour l'augmentation des marges de la grande distribution.** Par exemple, entre 1990 et 2008, **le prix du bœuf a augmenté de 50% en rayon, alors que, dans le même temps, le prix payé au producteur de bovins baissait de 15% !**

**Et ce n'est pas la loi de modernisation de l'économie qui va améliorer la transparence des marges de la grande distribution, bien au contraire ! Dès sa première année d'application, la LME est fortement mise en cause !** Ecoutons le coup de gueule de Jean-Paul Charié, lors du journal télévisé de France 2, en février dernier.

**Alors, qu'est-ce que les Pouvoirs publics attendent pour nous permettre d'avancer, pour une meilleure répartition des marges, tout au long de la filière !**

La Commission européenne aussi, a proposé des solutions pour la réduction des prix alimentaires. Retenons que la Commission propose, notamment, **de lutter contre l'instabilité excessive des marchés, qui ne profite, ni aux producteurs, ni aux consommateurs !**

**Evidemment, nous voulons que les propositions de la Commission européenne aboutissent.** Mais nous demandons également que les efforts de l'Europe, et de la France, portent sur la lutte contre les distorsions de concurrence. **Quel contre exemple, avec la taxe Borloo sur les transports de marchandises ! Nous réclamons le retrait de cette taxe,** ou toute autre proposition qui aboutirait au même résultat.

**La FDSEA demande aux responsables politiques, notamment aux futurs parlementaires européens,** de prendre toute la mesure du caractère stratégique des secteurs agricole et agroalimentaire en Bretagne, et aussi en France. **Le maintien des outils de régulation des marchés agricoles doit être une priorité absolue !**

**La fixation du prix des produits agricoles nous inquiète également : devons-nous craindre une fixation unilatérale par les entreprises d'aval ?**

Aujourd'hui, la plupart des outils servant de référence de prix dans le secteur agricole fonctionnent mal, voire plus du tout : fin de la recommandation interprofessionnelle laitière, inertie du MPB, et demain, la fin du MOL ? **Il est pourtant crucial que le maillon production dispose d'outils, ou de lieux, permettant une fixation transparente du prix.**

En parallèle, depuis l'automne dernier, les regroupements des entreprises ne cessent de s'accélérer. Pour les agriculteurs, ces regroupements sont indispensables pour faire face à la grande distribution, et à des marchés mondialisés.

**Mais l'agriculteur se trouve, maintenant, dans une situation commerciale de plus en plus déséquilibrée ; qui plus est, dans un contexte, où la fixation d'un prix public et transparent est globalement remise en cause.**

**Les difficultés de formation des prix agricoles, et l'impossibilité de répercuter la hausse de nos charges, doivent nous conduire à prendre la mesure des enjeux d'une nouvelle définition du prix, juste et équitable.**

Lors des AG cantonales, vous nous avez dit que vous étiez prêts à accepter un prix de marché, **mais à certaines conditions !** La première, est que nous ne voulons pas assumer que les baisses de prix ! **Nous voulons aussi profiter des embellies !**

Prendre en compte le prix de revient dans le prix de base est une idée séduisante, et récurrente, qui semble sortir du bon sens paysan. **Mais est-ce vraiment réaliste ?**

**Et puis, cessons de dévoiler nos coûts de revient ! Battons-nous pour répercuter la hausse de nos charges dans le prix de vente de nos produits. Et n'oublions pas, non plus, de nous battre sur le coût de nos appros !**

Pour nos adhérents – vos écrits en témoignent ! – la FDSEA doit être un moteur dans la réflexion sur le revenu, et l'organisation économique. **La FDSEA s'engage à suivre la ligne politique, qui lui a été donnée par ses adhérents.**

**Notre réaction ne doit pas se faire attendre, et doit être à la hauteur des enjeux de demain : comment fixera-t-on le prix de nos produits ? Nous devons reprendre notre rôle d'agriculteur / vendeur, et ce défi passera grâce à une organisation économique renouvelée !**

**La première mise en marché est un levier, pour la définition du prix de vente de nos produits.**

Dans notre rapport d'orientation de l'an dernier, nous insistions déjà sur la nécessité de développer l'organisation de la production, dans tous les secteurs. La FDSEA reste fidèle à ses convictions. **Et nous entendons être force de proposition, pour une organisation économique renouvelée par, et pour, les agriculteurs.**

Pour cela, il nous faut regrouper l'offre des produits agricoles. **Nous sommes convaincus, que les agriculteurs ne retrouveront du pouvoir dans la filière, que grâce à une organisation de la première mise en marché forte.** Notre force, **vous l'avez dit lors des AG cantonales**, c'est la maîtrise de la matière première, et notre capacité à être unis et solidaires autour d'un projet commun.

L'Europe rend aujourd'hui possible la reconnaissance d'organisations de producteurs, au niveau communautaire, dans tous les secteurs. Les OP sont constituées à l'initiative des producteurs, et ont pour but de **concentrer l'offre, et d'adapter la production aux exigences du marché, en quantité et en qualité.** Sur un bassin de production, les OP peuvent ensuite se regrouper pour constituer des **associations d'OP. Le sujet est complexe. Alors, pour bien comprendre,** je vous invite à lire l'intégralité du rapport, **chez vous, à tête reposée !**

Dans un contexte de dérégulation des marchés, de renforcement du poids des acheteurs, **l'organisation des agriculteurs revêt une importance cruciale.**

**Les OP et AOP représentent l'élément de base d'une organisation collective des marchés, par les producteurs, avec l'appui des Pouvoirs publics.**

Nous voulons que les coopératives agricoles soient le socle de l'organisation des producteurs. **La coopération est un formidable outil ! OUI, MAIS, à condition de renouer avec les valeurs fondatrices de la coopération agricole, et de redonner du pouvoir aux agriculteurs dans leur coopérative.**

Lors des AG cantonales, beaucoup d'agriculteurs ont souligné **le fossé qui se creuse, de plus en plus, entre l'adhérent et sa coopérative**. Je vous invite à lire, dans le rapport d'orientation, les extraits des écrits de nos adhérents ! **Même si le contexte économique est morose, il y a un vrai malaise !**

De nombreuses coopératives sont aujourd'hui « transformateurs », soit par des alliances avec des entreprises industrielles, soit par leurs filiales. **Mais comment, alors, concilier les conflits d'intérêt, au sein de sociétés communes ? Comment peut-on, en même temps, acheter à un prix qui soit le plus favorable aux agriculteurs, et avoir le souci de la rentabilité de l'outil industriel ?** Ne diabolisons pas, **mais interrogeons-nous quand même sur la réalité du pouvoir des agriculteurs dans leurs outils !**

L'agriculteur s'investit aussi moins dans la coopération : nombre d'entre nous sont devenus des « clients » des coopératives. **Ce n'est pas normal que des adhérents de coops aient une simple relation de « client » avec leur entreprise ! Le terme d'associé coopérateur doit retrouver ses lettres de noblesse !**

**Nous voulons une organisation de la production centrée sur la coopération, avec un pacte social et un engagement renouvelés, centrés sur l'adhérent.**

C'est sur ces fondements que nous travaillons sur un modèle d'organisation économique renouvelé pour la filière laitière, qui pourrait être transposé à d'autres filières.

**Nous proposons un renforcement de la coopération autour des agriculteurs, avec la création d'OP au sein des coopératives** – avec une gouvernance nouvelle, **clairement différenciée**, entre l'amont et l'aval. Sur le bassin de l'ouest, les OP pourraient se regrouper via une Union de coopératives, qui pourrait bénéficier d'une reconnaissance comme AOP. **L'intérêt de créer une AOP, est de rétablir le rapport de force avec les transformateurs** : regrouper la première mise en marché, **pour que le maillon production s'affirme comme un acteur incontournable de la filière !**

Un autre intérêt, **et non des moindres !**, est aussi d'assumer, **collectivement**, les aléas du marché, **par la gestion des volumes et des prix**.

**Soyons lucides !** Si nous voulons définir de nouvelles bases, **pour une organisation économique renouvelée par, et pour, les agriculteurs**, le premier chantier sera, pour nous, d'être **beaucoup plus actifs** dans nos structures.

Se rendre disponible est souvent difficile, et demande de l'organisation. Nous devons, **tous**, réfléchir à des solutions pour nous libérer : **ne déléguons pas entièrement la défense de l'intérêt collectif des paysans ! Car rien ne se fera sans une implication forte de chacun** : il ne sert à rien de dénoncer, si l'on ne construit pas, ensuite.

## **EN CONCLUSION :**

Nous avons peut-être trop délégué l'acte de vente, qui fait pourtant fondamentalement partie de notre métier. **Si nous ne voulons pas laisser d'autres décider pour nous, si nous ne voulons pas être cantonnés, à un rôle de simples livreurs de matières premières, soyons, ensemble, force de proposition.**

**Portons un projet fort, en faveur d'une organisation économique renouvelée, par et pour, les agriculteurs.** Le regroupement de la première mise en marché, ayant pour socle les coopératives agricoles, doit être un acte fondateur pour un nouveau pacte coopératif.

Le cœur de l'action syndicale, est la défense de l'intérêt général des paysans. Le succès des actions collectives est fortement conditionné par l'implication des personnes, individuellement.

**Discuter, réfléchir, croire en un projet, et le porter, sans fléchir et en étant fidèle à ses convictions : voilà ce en quoi la FDSEA croit !**

Nous avons réfléchi à un projet collectif, s'inspirant profondément des réflexions et avis des adhérents : nous voulons que chacun prenne conscience des enjeux qui se posent à nous, et de l'intérêt de porter collectivement un projet.

La prise de conscience individuelle, **et la volonté de faire bouger les choses**, seront déterminantes de notre avenir, **à tous. C'est seulement à ces conditions, que nous concrétiserons le projet, d'une organisation économique renouvelée, par, et pour, les agriculteurs !**

**Je vous remercie.**